



Edito

Sommaire

- page 1 :
Edito
- pages 2 et 3 :
• Alzheimer
• Canal Seine Nord Europe
- page 4 :
• Libérez Salah Hamouri
- page 5 :
• NVO
- pages 6 et 7 :
• Congrès URSEN CGT
• Rencontre des USR
- page 8 :
• Hommage à Lucien Barbier



LE LIEN PICARD

Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP : 0721 S 08349

Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Tél. : 03 22 33 35 00
e-mail : picardie@cgt.fr


Imprimé par Polyservices - Beauvais



Retrouve l'actualité de la CGT Picardie
sur notre site web



Comité régional CGT Picardie - 6, rue Colbert - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : picardie@cgt.fr - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/>  Comité régional CGT Picardie

Maladie d'Alzheimer, principal enjeu

Aboutissement du travail d'un mandaté CGT au CESER, le rapport-avis « maladie d'Alzheimer et maladies apparentées en région Hauts-de-France » porté notamment par notre camarade Laurent Régnier, a été adopté lors de la séance du 17 octobre dernier.



Pourquoi un rapport -avis sur la maladie d'Alzheimer ? est-ce une préoccupation régionale ?

A l'origine, il s'agit d'une saisine du Conseil Régional des « Hauts-de-France » et de son Président Xavier Bertrand ; et si je reprends son programme politique pour les Régionales 2015, il indiquait vouloir mettre l'accent sur l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et sur l'accompagnement de leurs familles.

En qualité de conseiller CGT de la Commission 4 « Santé, Lien social et sport » j'ai été désigné rapporteur pour mener à bien les travaux. La maladie d'Alzheimer est une maladie taboue, dont on ne parle que très rarement ; notre Région compte à ce jour près de 50 000 personnes malades d'Alzheimer et, les projections indiquent qu'en 2037, 114 000 personnes seront victimes de cette pathologie.

Cette maladie et les maladies apparentées concernent de fait plusieurs champs, et chacun d'entre eux constitue une préoccupation régionale. Bien sûr, je ne suis pas spécialiste du sujet des maladies neurodégénératives (pour rappel, je suis juriste en droit de la protection sociale), et il m'a fallu beaucoup me documenter, auditionner les plus grands spécialistes, travailler... pour pouvoir livrer ce rapport-avis qui a été voté à l'unanimité par la seconde assemblée régionale.

Ce rapport est d'une ampleur et d'une qualité non -négligeable, comment s'est-il organisé ?

Concrètement, il s'agissait de **définir les conditions de la réussite d'un projet régional** sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Mon travail visait à **analyser** les enjeux liés à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées en Région ; à **sensibiliser** les acteurs (collectivités, corps médical...) à l'ampleur du phénomène à venir, et à identifier et promouvoir les sites d'information et d'orientation pour aider à la détection précoce de la maladie chez un proche ou un patient.

Puis à **analyser l'existant** ; à savoir les modalités de prise en charge, les ruptures, les facteurs de réussite des initiatives, les solutions innovantes... Et enfin, à **formuler des préconisations**, notamment en termes d'emploi et de formation (travailleurs sociaux, paramédicaux, médicaux, sportifs, nouveaux métiers à créer...) ; d'idées et d'initiatives à reproduire (en termes de structures adaptées par exemple) ; de financement (recherche, prise en charge, accompagnement), et de structuration (organisation, stratégie, rôle des acteurs...).

Ce travail se voulait également rassembleur à l'échelle de la Commission 4 du CESER et en qualité de rapporteur, j'ai coordonné les travaux de synthèse et de rédaction.

Ainsi, **sur le volet Santé**, les travaux ont été accentués sur les origines de la maladie, l'état de la recherche, les statistiques régionales, les spécificités et l'évolution.

L'accueil des malades dans la région, **la formation des soignants, les pistes et préconisations d'amélioration et d'emploi.**

Concernant « l'activité physique et cérébrale », les travaux ont porté sur les bienfaits de l'activité physique et cérébrale sur ce type de maladie ; les expériences déjà menées et les pistes et préconisations d'amélioration et d'emplois nouveaux.

Sur « l'accompagnement et le soutien aux aidants », mon travail consistait à éclairer sur cette problématique nationale face à des enjeux sanitaires, sociaux, économiques.

Une large partie du rapport est consacrée aux aidants pourquoi une telle place ?

Les aidants, ce sont des super-héros du quotidien ; ils font le ménage, la cuisine, tout en assurant des soins infirmiers, une surveillance médicale et un soutien psychologique à la personne qu'ils accompagnent.

Ils ne sont pas des professionnels de santé, et pourtant, leur rôle est essentiel, et s'ils jetaient l'éponge, le maintien à domicile des personnes dépendantes coûterait 164 milliards d'euros au système de santé. Soit un tiers du budget total de la Sécurité Sociale !

Il n'est pas inutile de savoir que 30 % des aidants de personnes Alzheimer décèdent avant la personne malade, car le fardeau de l'aidant est tel qu'il est difficile à supporter. **Aujourd'hui, près de 60 % des aidants ne savent pas où s'adresser pour s'informer et bénéficier des aides auxquelles ils ont droit.** C'est la raison pour laquelle il me semblait indispensable de développer très largement ce thème.

Les aidants sont 11 millions en France, sur ce total, plus de la moitié ont une activité professionnelle en majorité salariée, et il y a un focus important sur cette question dans le rapport-avis. Face à ce constat, je me devais d'imaginer des solutions à la fois pour les aidants mais aussi pour les entreprises qui doivent prendre en compte cette nouvelle réalité sociale. 96% des aidants souhaitent maintenir leur activité professionnelle. Ils sont près de 8 aidants sur 10 à rencontrer des difficultés pour concilier vie professionnelle et rôle d'aidant. 72% considèrent que l'accompagnement de leur proche dépendant a une incidence négative sur leur efficacité au travail et 90% évoquent stress, anxiété et fatigue. Les salariés aidants sont plus que les autres exposés aux risques de surmenage et d'absentéisme. La question est prégnante :

Quelles sont les solutions à trouver ? Les préconisations du rapport-avis y répondent.

Durant mes travaux, je souligne également les changements sociaux-culturels en cours (familles recomposées, monoparentalité, réduction de la taille des familles, travail des femmes, éloignement des enfants, les vellétés de transformations sociales...). J'affirme que ces derniers auront inéluctablement un impact sur le nombre d'aidants naturels et n'amènent pas à l'optimisme, d'autant que les orientations politiques, depuis plusieurs années, servent à justifier le désengagement de l'État dans le financement des politiques publiques de santé.

Je préconise de nouvelles formes de prises en charge indispensables afin de soulager les aidants ; ainsi par exemple, l'adaptation des hébergements collectifs à la prise en charge des patients Alzheimer et le développement d'unités de soins spécialisées Alzheimer avec des personnels qualifiés pour les malades ayant des troubles comportementaux...

Quelles sont les principales préconisations que la CGT a porté, et qui sont d'une importance capitale ?

Quelques exemples, car je ne peux toutes les citer, tellement elles sont nombreuses.

Je préconise de sensibiliser sur le diagnostic précoce qui permet la mise en place avancée de thérapeutiques, la prise en charge et accompagnement appropriés à chaque cas, assurant une meilleure qualité de vie aux patients ainsi qu'à ses proches. Cela permettra également au patient et à son entourage de prendre des dispositions (budgétaires, juridiques...), de mieux s'adapter à la situation sur un temps plus prolongé, retardant ainsi l'institutionnalisation et ses conséquences.

Dans un but d'efficacité et d'équité, il convient d'obtenir en Région, une

vie professionnelle et rôle d'aidant

formation des soignants

assurer les solidarités intergénérationnelles

organisation des soins cohérente qui suppose une plus grande implication des médecins généralistes, une offre de soins suffisante sur les territoires pour ne pas alourdir les déplacements et les délais pour les malades ; une meilleure coordination avec les neurologues de ville, les psychologues...et les institutions telles que les Centres Mémoire de Ressources et de Recherche et les Consultations Mémoire.

Je recommande à l'ARS des « Hauts-de-France » **de veiller à une couverture territoriale équitable en renforçant et en améliorant l'existant**, en rattrapant le retard constaté sur le territoire picard ; tout en respectant les objectifs du Plan Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019 et, le Plan Régional Santé mettant en œuvre ces orientations.

Il n'y a pas assez de professionnels en établissement, dès lors, je préconise **d'aboutir à un ratio d'un soignant par malade « Alzheimer » pour assurer une prise en charge de qualité**. Le manque de personnel pouvant conduire à des conditions de travail incompatibles avec le respect dû aux patients.

En termes d'accompagnement, il convient de **valoriser le secteur de l'aide à domicile** afin de le rendre plus attractif et ainsi procéder aux recrutements nécessaires et soulager les aidants. De combattre la vision passéiste et inexacte qu'il s'agit de métiers déqualifiés, effectués par des personnes sans formation...

De renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile en développant la mise en place de formations qualifiantes en engageant une réforme des diplômes et certifications applicables dans le secteur, rendant possibles les perspectives d'évolution et de carrière. D'engager une démarche de prévention de la pénibilité dans le secteur de l'aide à domicile.

Le recours à une aide mutualisée en créant une prestation autonomie dans le cadre de la branche maladie qui permettra d'augmenter le nombre de professionnels, de les valoriser, dans les établissements d'accueil et dans les services à domicile.

Il convient de lutter contre l'isolement des personnes aidantes en les accompagnant dans leurs démarches ; de pérenniser en Région l'existant qui fonctionne bien, et développer à nouveau ces structures sur certains territoires, car elles tendent à disparaître.

Il nous faut centraliser l'offre pour les aidants en un « guichet unique » afin de gagner en visibilité et d'offrir une notion de parcours qui reste aujourd'hui trop théorique.

Sur les aides aux aidants, j'écris reconnaître les avancées de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ; mais pour permettre à ceux

les plus en difficulté d'y accéder, je préconise **le financement du congé de proche aidant** et l'assouplissement des règles pour l'attribution des aides financières au répit.

Que des **actions soient menées vis-à-vis des acteurs RH**, mais aussi des managers et des équipes, de la médecine du travail afin notamment de sensibiliser dans les entreprises sur les problématiques liées à la situation d'aidant. D'améliorer les droits à la retraite complémentaire pour les périodes d'interruption de carrière.

Dans les contrats santé collectifs en entreprise, l'intégration de services spécifiques aux aidants (bilan psychologique, prestations d'aide à domicile, accompagnement en cas de sentiment d'épuisement, ...). Concernant la formation des aidants, la possibilité de l'intégrer dans les plans de formation des entreprises.

La négociation d'un Accord National Interprofessionnel, afin de négocier et mettre en place un cadre général fixant les modalités de nouveaux droits et garanties en faveur de tous les aidants salariés.

Dans ce rapport, je mets en avant les compétences, en Région, de la recherche médicale, et des sciences humaines et sociales, dans le domaine des maladies neurodégénératives et, préconise à la Région, une communication, une participation ambitieuse à la hauteur de cette excellence ; de **leur attribuer de plus larges moyens financiers afin de soutenir, renforcer ces unités de recherche.**

Voilà quelques préconisations, mais elles sont bien plus nombreuses, j'invite chaque militant à en prendre connaissance en consultant le rapport sur le site du CESER Hauts de France: <https://ceser.hautsdefrance.fr/alzheimer-et-maladies-apparentees> ou sur notre site: <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/>

Pour conclure cet entretien, je voudrais rappeler que ma volonté a été de faire de ce rapport, un **outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre opérationnelle d'actions, souhaitant ainsi que la Région des « Hauts-de-France » soit un acteur engagé dans la lutte contre cette maladie.**

Mais, il faut être conscient que la prise en charge de cette maladie est une facette d'une problématique plus large, celle des personnes âgées en perte d'autonomie, et ce document témoigne, en particulier, **de la préoccupation que nous devons avoir vis-à-vis des malades, des familles et souligne la nécessité d'assurer les solidarités intergénérationnelles. En ce sens, chacun de nos camarades devrait s'en accaparer.**

couverture territoriale équitable

ratio 1 soignant par malade

prestation autonomie

Canal Seine Nord Europe

Le canal Seine Nord, l'Arlésienne des Hauts de France, après des années de réflexions, de projections, une mise en route très proche, un nouveau coup d'arrêt a été porté au projet par Emmanuel Macron le 1^{er} juillet. Les politiques font beaucoup de bruit autour du projet, au-delà des incantations, de quel aménagement du territoire avons nous besoin ?

Porteur d'enjeux essentiels, aussi bien en terme d'emplois dans les différentes régions et professions concernées, qu'en terme de réindustrialisation et de report modal notamment par la voie fluviale, tel que la CGT. le revendique, **le projet de Canal Seine Nord Europe est d'un enjeu national nécessitant une maîtrise publique à tous les niveaux : sociale, financière, économique. Il doit s'inscrire dans une cohésion nationale afin de prendre en compte la complémentarité des autres modes de transports, ceux-ci nécessitent de manière urgente des investissements publics importants pour créer et moderniser nos dessertes terrestres, qu'elles soient aéroportuaires, ferroviaires ou portuaires. Un pilotage régional du projet ira à l'encontre de ces nécessités.**

De même un financement régional voire métropolitain ne permettra pas cette cohésion nationale, accentuant des risques de dérives financières importantes de la collectivité territoriale et donc des conséquences sociales pour la population des Hauts de France.

Enfin, la dimension sociale et le risque de dumping social ne sont que peu abordés et n'apportent aucune garantie pour les travailleurs. Ainsi, aucune étude n'a été réalisée pour mesurer le rapport entre création d'emplois annoncés et niveau de financement du projet.

A contrario, si l'ensemble de ces éléments n'était pas pris en compte, la CGT alerte sur le risque de destruction de milliers d'emplois du fait d'une concurrence déloyale.

La CGT appelle de ses vœux la poursuite et l'approfondissement du projet avec comme fil conducteur un véritable aménagement du territoire qui réponde aux besoins des populations dans le cadre d'un projet d'Etat qui garantisse le tissu industriel et les droits de travailleurs, tout en étant soucieux des enjeux environnementaux.

En cas contraire, le projet le Canal Seine Nord Europe sera un outil au service du développement de l'économie des pays du littoral nord de l'Europe.

Appel pour la libération de Salah Hamouri



Noam Chomsky, Ken Loach, Angela Davis, Roger Waters, Brian Eno appellent à la libération de Salah Hamouri !

Depuis 4 mois, un avocat français, Maître Salah Hamouri, est en prison en Israël sous le régime de la « détention administrative » sur ordre du ministre de la défense, Avigdor Lieberman. La détention administrative n'étant rien d'autre que l'équivalent des « lettres de cachet », autrement dit l'arbitraire le plus total puisque ni notre compatriote ni ses avocats ne connaissent la raison de cette détention pour 6 mois renouvelables qui est classée sous le sceau du « secret ».

Depuis 4 mois, sa femme Elsa Lefort se bat chaque jour, pied à pied, pour faire savoir auprès de tous, en particulier des autorités françaises et des grands médias, la situation de son mari. Comme pour notre compatriote Lou Bureau, détenu arbitrairement en Turquie au motif qu'il aurait été membre d'une « organisation terroriste », elle demande que la France exige sa libération immédiate et sans conditions.

Devant l'absence d'actes nets de notre pays, elle a constitué un « Comité de soutien » qui regroupe des milliers de citoyens et des personnalités françaises et étrangères diverses notoirement connues. Des élus de tous les « niveaux » en France et en Europe, des collectivités locales, des ONG, des syndicats, des partis ont pris

position pour soutenir la demande de la femme de notre compatriote Salah Hamouri.

Citons parmi ces personnalités étrangères qui soutiennent l'exigence de libération de Salah Hamouri : Richard Falk, Jean Ziegler, Noam Chomsky, Angela Davis, Ken Loach, Brian Eno, Michael Mansfield QC, Roger Waters, Susan George, Pierre Galand et bien d'autres. Citons parmi les ONG internationales et les syndicats français : la CGT, la FSU, Solidaires, Amnesty International, la LDH, la FIDH, le MRAP, le Syndicat des Avocats de France, l'UNEF et bien d'autres.

Malgré ce large rassemblement marqué par le nombre et la qualité des soutiens, force est de constater que les autorités françaises restent dans un cadre silencieux et que les grands médias radiotélévisés ne soufflent mot de cette situation, ce qui est une manière de mettre Salah Hamouri une seconde fois en

prison - la prison du silence.

Tout ceci est inacceptable. La liberté est universelle ou elle n'est pas. Le devoir d'agir et de parler pour défendre les Droits de l'Homme est une condition intrinsèque à la démocratie qui s'impose à tous.

Au second mois de détention arbitraire de notre compatriote Salah Hamouri, nous en appelons à la conscience et à la responsabilité de chacune et de chacun.

Le silence face à l'arbitraire est synonyme de complicité.

Un net sursaut s'impose. Nous l'appelons très vivement de nos vœux. La liberté doit être défendue dans chaque pays quel qu'il soit. Plus que jamais nous en appelons aux médias et aux autorités françaises : sortez de votre silence ! Se taire c'est accepter. Et nous ne pouvons en aucun cas l'admettre.

Rejoignez le Comité Liberté pour Salah Hamouri en écrivant à :
libertepoursalah@gmail.com
Facebook: @freesalahhamouri
Twitter: LiberezSalah

Pour nos cadeaux de Noël, soyons solidaires !



**VENTE MILITANTE
AU COMITÉ RÉGIONAL**

**NOUVEAU
GAMME BIO**



Engagée sur l'humain, Engagée sur le goût.

Les produits de la marque Scop-TI sont raffinés et sélectionnés avec soin.

Engagée par nature, l'objectif de la coopérative Scop-TI est de favoriser la revitalisation et la réorganisation d'une filière courte en relation avec des producteurs locaux sans distinction régionale, en privilégiant tout le territoire français et en respectant les critères géographiques nécessaires à la qualité gustative de certaines plantes.

Nous espérons vivement contribuer à des revitalisations locales du tissu agricole et au développement d'une Agriculture Biologique de qualité française labellisée.

Allons à la rencontre des collègues... avec la NVO en main !

Par Jacques VERDON, référent NVO Picardie

Sans refaire l'histoire du monde du travail et de ses luttes, c'est bien grâce au rapport de force de la classe ouvrière, qu'il a été possible d'obtenir des conquêtes sociales.

De tout temps, chaque fois que le rapport de force a été insuffisant, le patronat et le pouvoir ont cherché à reprendre ce qu'ils avaient dû concéder face aux luttes.

Convaincre les salariés de se mobiliser.

C'est notre feuille de route ! Faisons tout pour porter les perspectives d'issues positives. Pour aller aux débats.

La NVO est un outil, un support irremplaçable pour démontrer que d'autres choix sont possibles.

En face, ils ne restent pas les bras croisés.

Ils continuent d'alimenter leurs arguments sur les pseudos bienfaits de la politique menée par le gouvernement Macron, soutenue par Gattaz, président du Medef.

Un exemple : Richard Ferrand, chef de file des députés LREM déclare sur BFM-TV :

« plus de 90% des salariés vont voir leur feuille de paie augmenter en janvier, grâce aux mesures décidées par Emmanuel Macron, par la baisse des cotisations sociales ».

Un vilain trucage !

Contrairement à ces affirmations, par cette mesure d'inspiration libérale, les salariés risquent d'être perdants au bout du compte. Le gain de pouvoir d'achat promis est en trompe-l'œil.

Cette mesure remet en cause notre modèle social.

Le seul moyen d'augmenter le pouvoir d'achat, sans détruire notre sécurité sociale et sans monter les uns contre les autres, est d'augmenter les salaires.

Augmenter les salaires, répondre à nos revendications, c'est possible !

L'argent existe..., notamment, dans les Paradise Papers.

Le scandale des «Paradise Papers» confirme bien la nécessité de se mobiliser contre les ordonnances du « **Président des Riches** », soutenant les paradis fiscaux, au détriment de nos attentes sociales.

Sur le site de la Nouvelle Vie Ouvrière, l'article et l'interview du Secrétaire Général de la CGT Finances, Alexandre Derigny qui réagit à la publication des « Paradise papers ».

Des moyens pour agir ?

Lire et s'abonner à la NVO, une nécessité !

Un élu se doit de disposer de toute la documentation nécessaire à son activité... seule la Nouvelle Vie Ouvrière se place à partir des préoccupations des salariés et s'appuie sur leur vécu et leur expérience.

Un coût faible !

12 € par mois ou 144 € par an par abonnement... Bien loin de toutes les offres de pseudo- spécialistes, plus habitués à distiller les discours patronaux. Le budget de fonctionnement du CE peut financer la documentation courante du Comité, qu'il s'agisse d'abonnements aux revues économiques, juridiques, sociales.

Vous souhaitez avoir un stand NVO lors d'une assemblée, un congrès, une initiative de votre syndicat, Union locale, Union régionale, contactez la CGT Picardie par courriel ou téléphone





**Benoît Drouart,
secrétaire académique de
l'UPSEN-CGT EDUC'ACTION
en quelques mots :**

Benoît Drouart est professeur d'Arts plastiques certifié en collège et lycée à Noyon. Il est originaire du Santerre dans la Somme, où il est né en 1966.

Il a adhéré à la CGT EDUC'ACTION au début de sa carrière. A la période où comme beaucoup de certifiés d'Arts plastiques, il était professeur d'Arts appliqués pour combler le manque de recrutement dans cette matière, notamment au Lycée Professionnel de Ham et de Noyon.

Il a enseigné à des classes spécialisées tant en Lycée Professionnel qu'en collège. Il a fait sa carrière exclusivement en Zone d'Education Prioritaire, en travaillant sur les problématiques de la violence à l'école, quand dans les années 90 Noyon fut l'une des premières ville où une classe relais fût implantée. En tant qu'enseignant en Arts et artiste plasticien, il travaille sur le rôle de l'Art pour des publics en difficulté, et défend les filières artistiques d'excellence pour tous, en collaboration avec la FERC-CGT et l'UNSEN-CGT.

Benoît a été longtemps secrétaire départemental de de la CGT Educ action de l'Oise, a siégé à l'UD de l'Oise, a été élu de la CE de l'UNSEN-CGT, et fut l'adjoint de Dominique Hemmer à l'URSEN-CGT Picardie.



Congrès de l'URSEN-CGT, du changem

L'Union Picarde des Syndicats de l'Education Nationale (UPSEN-CGT), c'est quoi ?

La CGT dans l'Éducation Nationale en Picardie c'est la CGT Educ'action

281 camarades dont 134 (48%) de femmes sont répartis dans 125 sections syndicales d'établissement.

L'organisation repose sur trois syndicats départementaux regroupés en une union qui depuis le dernier congrès d'octobre 2017 a pris le nom d'UPSEN (Union Picarde des Syndicats de l'Éducation Nationale).

Les syndicats départementaux sont également réunis dans une union nationale (UNSEN) affiliée à la Fédération de l'Enseignement, de la Recherche et de la Culture (FERC).

La CGT Educ'action a vocation à syndiquer tous les personnels de l'Éducation Nationale qu'ils soient contractuels (il y en a beaucoup) ou fonctionnaires de la Fonction Publique d'État.

Presque la moitié des syndiqués (49 %) exercent dans les lycées professionnels, 13 % dans les lycées, 18 % dans les collèges, 4 % dans les écoles primaires, 10 % dans divers établissements et enfin 6 % sont retraités.

Le 6 octobre a eu lieu au lycée Condorcet de St Quentin le congrès de l'URSEN-CGT EDUC'ACTION de l'Académie d'Amiens.

Ce fût l'occasion de rendre hommage à Dominique Hemmer, secrétaire général depuis de nombreuses années, qui, partant à la retraite, sera remplacé par Benoît Drouart, qui était son adjoint. Le nouveau bureau voit l'émergence d'une nouvelle génération plus féminisée, et représentant les diversités grandissantes dans notre syndicat.

Dominique a permis et soutenu, par son ouverture d'esprit et son sens de la pluralité, la mutation d'un syndicat des lycées professionnels, en syndicat du primaire, du secondaire, du spécialisé, du professionnel, des précaires... Nous avons pu ainsi commencer à répondre aux nouveaux défis qui se posent au syndicalisme enseignant : prendre en compte la diversité des situations et des métiers, dans un contexte où les réformes et les mutations de nos métiers aggravent les conditions de travail de tous les salariés de l'Education Nationale.

Non à la fusion des académies d'Amiens et de Lille

A cette occasion, et pour souligner son opposition catégorique à la fusion des Académies d'Amiens et de Lille, le congrès a voté le changement de nom du syndicat en Union Picarde des Syndicats de l'Education Nationale : « UPSEN-CGT ». Nous refusons, sous prétexte de réforme des régions, la création d'une machine bureaucratique coûteuse et éloignée des salariés. A l'heure où l'on a besoin de relocalisation et d'humanité dans les rapports sociaux, nous ne voulons pas d'une administration moins proche du terrain et de la réalité des établissements scolaires.

Le nouveau bureau veut rester au plus près des syndiqués et représenter leurs aspirations, dans le respect de la Charte d'Amiens et pour défendre l'école de l'émancipation du citoyen, pas celle de l'économie et des pouvoirs politiques.

ent dans le syndicat de l'éducation

Implication dans l'interpro

Le travail des Syndicats Départementaux de l'Académie a permis d'inscrire le syndicalisme enseignant dans le champ interprofessionnel. Même s'il reste de nombreux progrès à faire notamment dans les UL, notre présence et notre action sont maintenant acquises et consolidées dans les UD. Les militants sont actifs au coeur de toutes les mobilisations locales et nationales du monde du travail, des luttes pour les sans-papiers, des mobilisations antifascistes...

Syndicalisation, élections pro, vie syndicale

Dans les établissements scolaires, nous avons réussi à imposer une vision plus globale et moins corporatiste des réformes et décisions des gouvernements libéraux successifs, ce qui fait aussi notre particularité. Le nombre de nos syndiqués ne cesse d'augmenter, même si le « turn-over » des mutations, dû au fait que notre Académie est l'une des trois plus dures de France, provoque une stagnation des effectifs en apparence seulement.

Le but est maintenant de continuer tout le travail de l'ancienne direction régionale avec comme objectif un essor de la syndicalisation, et de nouvelles victoires aux élections professionnelles. Toutes les périodes de luttes et de mutations brutales ont été favorables à notre syndicat, mais l'enjeu est de taille et le travail encore important. Le syndicalisme souffre, comme l'associatif ou le politique, d'une vision consumériste de nos concitoyens de ces instances. Et l'engagement prend des formes nouvelles à l'heure d'internet. A nous, par l'information, la formation, la visibilité et l'accompagnement dans les établissements ainsi que le suivi personnel des dossiers, de donner l'envie aux collègues de s'investir à nos côtés.

Le syndicat ne doit pas porter la bonne parole, il doit rendre la parole aux syndiqués en leur donnant les outils et les armes pour se défendre et revendiquer leur projet de société.

Depuis des années nous pratiquons par obligation une stratégie défensive. Nos adhérents doivent, en s'inscrivant dans une réflexion interprofessionnelle, permettre une prise de conscience de leurs collègues dans les établissements, pour que les personnels perçoivent l'ampleur des dangers qui nous menacent. Si nous abordons nos revendications et nos luttes par le seul biais corporatiste, nous courons à de grandes désillusions.

Les heures d'informations syndicales et les conseils départementaux doivent redevenir le lieu où l'on réinvente l'avenir en discutant du présent sans tabou ni dogme...ainsi, nous construirons un syndicalisme offensif et optimiste !

Le monde mute et se complexifie, l'école et la formation sont à la base de toute société, à nous de relever le défi d'une véritable éducation égalitaire et ambitieuse, garante de l'émancipation de futurs citoyens, libres et autonomes.



Rencontre des Unions Syndicales Retraités, des Hauts de France, en novembre dernier, au Comité Régional CGT Picardie

10 camarades de l'Aisne, de la Somme, du Nord et du Pas de Calais, (l'Oise s'étant excusée) se sont réunis autour du thème : organisation et qualité de vie syndicale. Les responsables des deux comités régionaux étaient présents également, afin de débattre avec les camarades sur les questions de renforcement de la syndicalisation et de la continuité syndicale dans la grande Région.

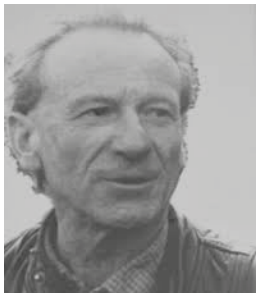
Les échanges ont porté sur l'état des forces organisées, le besoin d'une meilleure qualité de vie syndicale afin de porter plus efficacement les revendications en matière de pouvoir d'achat, les retraites et retraites complémentaires, mais aussi le maintien et le développement des services publics pour répondre aux besoins sociaux. Des enjeux communs entre salariés, actifs, privés d'emplois, retraités.

Autre constat, le besoin de valoriser toutes les initiatives prises sur le territoire régional, lors des différentes actions revendicatives (pétitions, motions, délégations avec interpellation des élus, rassemblements, manifestations, etc). La nécessité de travailler les convergences actifs/retraités avec, dans un premier temps, une rencontre entre les responsables régionaux et les responsables UD, UL, FD, syndicats et USR.

Bien évidemment le thème de la Sécurité Sociale et de sa reconquête est venu dans le débat. La place de plus en plus importante des complémentaires santé, de plus en plus chères, la baisse des PLFSS, le problème des déserts médicaux, les fermetures de centres de soins, les difficultés des hôpitaux, des organismes sociaux... Tout cela est amèrement constaté dans notre Région qui reste lanterne rouge d'un point de vue sanitaire et social. Une proposition d'organiser des débats publics avec la population sur ces problématiques pourrait voir le jour d'ici quelques semaines.

La convergence de nos forces est le mot d'ordre de cette journée, qui doit se traduire dans les faits par des débats organisés dans nos structures, autour de propositions d'initiatives régionales actifs/retraités.

Il y a 30 ans, Lucien BARBIER assassiné par les forces de l'ordre



Déjà 30 ans que notre camarade Lucien, perdait la vie, victime des coups de la répression policière.

L'Union Départementale de la CGT Somme avait organisé une manifestation, à l'occasion de la venue du Premier Ministre Jacques Chirac, le 6 novembre 1987, annonçant que le TGV ne passerait pas à Amiens.

Une telle décision clouait ainsi tout développement industriel du département, de la Région, fortement altérés par la perte du textile, l'arrêt de la machine-outil, de l'équipement automobile, des fonderies, des restructurations dans l'industrie sucrière, laitière sans compter les nombreux freins à un véritable développement de l'aéronautique.

Débouchant sur un chômage massif dans tout le département, cette annonce ne pouvait que trouver la colère de toutes celles et tous ceux attachés à vouloir vivre dignement dans leur territoire.

C'est contre ces injustices, ces inégalités, cette vie de galère que notre camarade Lucien était venu manifester. Il était convaincu que la Picardie possédait les capacités d'être une région prospère.

Son engagement, sa motivation, dans nos cœurs restent intacts. Sa bataille est la nôtre.

Le dimanche 26 novembre, au cimetière de Sauvilliers-Mongival, près de Moreuil, la CGT rendait hommage à notre camarade disparu tragiquement. Extrait du discours de Christophe Saguez, Secrétaire Général de l'UD80



« 30 ans, jours pour jours que Lucien nous a quitté.

Quel triste anniversaire.

C'est une date que jamais nous n'oublions.

Car l'enjeu est de rappeler sans cesse que dans ce pays, ceux qui osent relever la tête, ceux qui veulent construire une autre société plus solidaire subissent une répression féroce jusqu'à parfois à en perdre la vie comme notre camarade Lucien.

Il faut rappeler que cette répression n'a rien d'accidentelle. Elle est voulue et assumée.

C'est un choix volontaire de restreindre les libertés afin que les plus fortunés puissent, en toute impunité, accumuler des super profits.

Créer de la crainte, de la peur pour dégrader les conditions de travail et de vie, licencier sans entrave et baisser les salaires pour

mieux s'engraisser tels sont leurs objectifs. Dans les entreprises et établissements, cette répression se traduit par des pressions, des mises au placard, des carrières freinées, des licenciements.

Comme les gouvernements précédents, le Président Macron, avec ses ordonnances sur la loi travail favorise cette politique liberticide.

Mais disons le haut et fort. Leurs désirs ne deviennent pas des réalités.

Le souvenir de notre camarade Lucien nous donne plus de courage que de crainte.

Lucien nous incite à poursuivre le combat qu'il a mené avec conviction pour le passage du TGV à Amiens et pour le développement social et économique de sa région.

Oui nous allons poursuivre la lutte pour des droits protégeant les militants, pour qu'une loi d'amnistie soit adoptée pour les syndicalistes injustement condamnés et pour des politiques en faveur du développement de notre département, de notre région et de notre pays.

Oui, Lucien, c'est notre manière à nous de te rendre hommage.»

